



JEUMONT ASSOCIATIONS

Dossier de subvention 2024

À remettre avant le Mardi 9 janvier 2024

Nom de l'association :



www.mairie-jeumont.fr



ASSOCIATIONS—6ème ETAGE

Centre Administratif G. Pompidou

BP 70159—59572 JEUMONT CEDEX

Tel : 03.27.39.98.53 — Fax : 03.27.39.58.05

E-mail : fabienne.dewil@mairie-jeumont.fr

Site : www.mairie-jeumont.fr

INFORMATIONS PRATIQUES

Qu'est-ce que le dossier de demande de subvention ?

Le dossier de demande de subvention est un formulaire destiné à toutes les associations désireuses d'obtenir une subvention versée par la ville de Jeumont. Il ne concerne que les demandes de financement de projet de l'association.

Comment se présente le dossier ?

Fiche n°1 : Présentation de votre association

Cette fiche est destinée à faciliter les relations avec la ville de Jeumont. Vous présenterez les éléments d'identification de votre association, vos activités habituelles et votre mode de fonctionnement. Le numéro de siret doit être obligatoirement indiqué. De plus, vous devez joindre l'agenda de vos manifestations annuelles.

Fiche n°2 : Information budgétaire

Si vous possédez déjà d'un budget établi sous cette forme, il vous suffit de le transmettre sans remplir cette fiche. Dans la fiche n°2 vous allez également trouver des éléments précisant l'objet et le montant de la subvention demandée.

Fiche n°3 : Informations complémentaires, destinées uniquement aux associations sportives

Fiche n°4 : Informations générales et Attestation sur l'honneur

Cette fiche permet au représentant légal de l'association, ou à son mandataire, de signer la demande de subvention et d'en préciser le montant .

Votre demande ne pourra être examinée que si cette fiche est complétée et signée.

DEMARCHES À SUIVRE

1. Remplissez le document en renseignant tous les champs
2. Vérifiez que toutes les pièces justificatives demandées soient fournies.



, signé du Président et avec le cachet de l'Association à

dessous : **Le mardi 9 janvier 2024 (dernier délai)**

Dossier de Subvention — 6^{ème} étage

Centre administratif George Pompidou

PIÈCES À JOINDRE À TOUTE DEMANDE DE SUBVENTION

- ⇒ Le dossier de demande de subvention dûment complété et signé par le représentant légal de l'association en produisant le pouvoir (procuration), le cas échéant.
- ⇒ Une copie des statuts de l'association
- ⇒ La composition du Conseil d'Administration et du Bureau de l'association.
- ⇒ Un Relevé d'Identité Bancaire de l'association.
- ⇒ Le dernier compte-rendu d'assemblée générale.
- ⇒ Le bilan financier et le compte de résultat du dernier exercice clos approuvés par l'Assemblée Générale et signés par le président.
- ⇒ Le planning annuel de vos manifestations et la date de votre assemblée générale.



Pièces supplémentaires dans le cas d'une première demande :

- ⇒ Copie du document cerfa (n°13971) de déclaration de la liste des personnes chargées de l'administration de l'association, déposé en préfecture.
- ⇒ La copie de l'insertion au Journal Officiel de la création de l'association.

BESOIN D'UN APPUI OU D'UN RENSEIGNEMENT

EN MAIRIE

Madame Fabienne DEWIL : 03 27 39 98 53

Fiche N°1 : présentation de votre association

IDENTIFICATION DE VOTRE ASSOCIATION

Nom complet :

Sigle :

N° de déclaration :

N° de Siret obligatoire :

N° d'agrément JS (pour les associations sportives) :

N° de déclaration établissement d'APS :

Siège

Adresse complète :

Téléphone :

Télécopie :

E-mail :

Contact (sur la commune de Jeumont ou adresse de correspondance si différente du siège)

PRENOM:

NOM:

Adresse complète :

Téléphone :

Télécopie :

E-mail :

VIE DE L'ASSOCIATION

Président (e)

PRÉNOM:

NOM:

Adresse complète :

Téléphone :

Télécopie :

E-mail :

Trésorier (e)

PRÉNOM:

NOM:

Adresse complète :

Téléphone :

Télécopie :

E-mail :

Secrétaire

PRÉNOM:

NOM:

Adresse complète :

Téléphone :

Télécopie :

E-mail :



Comptabilité tenue par :

⇒ Trésorier(e) bénévole de l'association :

⇒ Commissaire aux comptes

Nom :

Adresse :

Téléphone :

⇒ Expert comptable

Coordonnées du cabinet :

et nom de l'expert comptable :

ACTIVITÉS DE L'ASSOCIATION

Nombre total d'adhérents :

Dont nombre résidents à Jeumont :

Tarifs d'adhésion :

MOYENS HUMAINS DE L'ASSOCIATION

Nombre de bénévoles :

Nombre de salariés :

Nature du contrat (CDI, CDD, etc) :

Fonction (s) :

⇒

⇒

A quels types de public vous adressez-vous ?

Combien de personnes bénéficient directement de l'action de l'association ?

Vos activités sont :

Gratuites

Payantes

(indiquez les tarifs en fonctions des diffé- rentes activités ou catégories de public)

OBJECTIF DE VOTRE ASSOCIATION :



www.mairie-jeumont.fr



Votre participation à la vie locale



| MANIFESTATIONS | Oui | Non |
|--------------------------------|------------|------------|
| Téléthon | | |
| Les Watidays | | |
| Fête de l'eau | | |
| | | |
| | | |
| Autres manifestations : | | |

Vos projets réalisés en 2023 (dans ce cadre ou sur feuille libre) :

Vos projets / manifestations en 2024 (dans ce cadre ou sur feuille libre) :

Fiche N°2 : Information budgétaire

Subvention demandée

Montant total de la subvention demandée :

..... €

Autres informations

1°- Rappel de vos budgets antérieures et des subventions déjà allouées par la Ville de Jeumont sur les trois derniers exercices :

| EXERCICE | BUDGET | SUBVENTION VERSEE |
|----------|--------|-------------------|
| 2021 | | |
| 2022 | | |
| 2023 | | |

Montant de votre compte bancaire de l'association au 01/01/2024 : €

2°- Informations sur les autres financements publics :

Si votre association bénéficie d'autres subventions publiques, complétez le tableau suivant :

| ORGANISMES OU COLLECTIVITES | Montant de l'aide perçues |
|-----------------------------|---------------------------|
| ETAT | |
| REGION | |
| DEPARTEMENT | |
| AUTRES (préciser) | |



INFORMATIONS A CARACTERE FINANCIER

| Budget général année n-1 : | | Budget général prévisionnel : | |
|--|--|---------------------------------|-----|
| DEPENSES : | | DEPENSES : | |
| € | | € | |
| Achat matériel | | Achat matériel | |
| Frais de déplacement | | Frais de déplacement | |
| Rémunération des personnels | | Rémunération des personnels | |
| Assurance | | Assurance | |
| Prestation de service | | Prestation de service | |
| Frais bancaires | | Frais bancaires | |
| Frais téléphoniques, internet | | Frais téléphoniques, internet | |
| Affiliation, adhésion | | Affiliation, adhésion | |
| Frais de formation | | Frais de formation | |
| Autres | | Autres | |
| RECETTES : | | RECETTES : | |
| € | | € | |
| Cotisations | | Cotisations | |
| Subvention municipale | | Subvention municipale | |
| Subvention de l'Etat | | Subvention de l'Etat | |
| Sponsors | | Sponsors | |
| Organisations de manifestations | | Organisations de manifestations | |
| Prestations de services | | Prestations de services | |
| Autres | | Autres | |
| L'association dispose-t-elle de crédits épargnés ? | | Si oui, de quel montant : | Non |
| L'association a-t-elle sollicité une aide de l'Etat ? | | Oui | Non |
| L'association a-t-elle sollicité une aide du département | | Oui | Non |
| L'association a-t-elle sollicité une aide de la région | | Oui | Non |

Fiche N°3 : saison sportive 2023



| INFORMATIONS A CARACTERE SPORTIF | | | | | | |
|---|--|------------------------|--|--|--|------------|
| FEDERATION (S) D'AFFILIATION : | | | | | | |
| Nombre de licenciés total | | Masculins | | | | Féminines |
| Nombre de licenciés "compétition" | | Masculins | | | | Féminines |
| Nombre de licenciés "loisirs" | | Masculins | | | | Féminines |
| Nombre de licenciés < à 6 ans | | Masculins | | | | Féminines |
| Nombre de licenciés de 6 à 10 ans | | Masculins | | | | Féminines |
| Nombre de licenciés de 11 à 14 ans | | Masculins | | | | Féminines |
| Nombre de licenciés de 15 à 18 ans | | Masculins | | | | Féminines |
| Nombre de licenciés > à 18 ans | | Masculins | | | | Féminines |
| Nombre de licenciés handisport | | Masculins | | | | Féminines |
| Nombre de licenciés "dirigeants" | | Masculins | | | | Féminines |
| Nombre de licenciés "officiels" | | Masculins | | | | Féminines |
| UTILISATION DES EQUIPEMENTS MUNICIPAUX | | | | | | |
| Nombre d'heures mises à disposition par la commune : | | | | | | |
| Taux d'occupation (moyenne du nombre d'utilisateurs hebdomadaire) : | | | | | | |
| Nombre d'équipes : | | Niveau le plus élevé : | | | | |
| Nombre d'équipes adultes : | | Niveau le plus élevé : | | | | |
| Nombre d'équipes jeunes : | | Niveau le plus élevé : | | | | |
| Nombre d'équipes féminines : | | Niveau le plus élevé : | | | | |
| Nombre de cadres titulaires d'un diplôme professionnel : | | | | | | |
| Nombre de cadres titulaires d'un diplôme fédéral : | | | | | | |
| Nombre d'arbitres ou d'officiels : | | | | | | |
| Nombres de titres obtenus année n-1 : | | Equipe | | | | Individuel |
| (à partir du niveau départemental) | | | | | | |
| Autres titres significatifs : | | | | | | |

Fiche N°4 : Informations générales et Attestation sur l'honneur

DECLARATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné (e) : Mme ; Mr :

représentant légale de l'association :

certifie exactes et sincères les informations du présent dossier, notamment la mention de l'ensemble des demandes de subventions introduites auprès d'autres financeurs publics ainsi que l'approbation du budget par les instances statutaires demande une subvention de €

FAIT A :

LE :

SIGNATURE :

ATTENTION

Toute fausse déclaration est passible de peines d'emprisonnement et d'amendes prévues par les articles 441-6 et 441-7 du code pénal

Informations complémentaires

1/. La Ville de Jeumont ne subventionne que les associations ou organismes présentant un intérêt communal.

2/. En application de la loi 90-55 du 15 janvier 1990, la Chambre Régionale des Comptes assurera la vérification exhaustive des comptes des établissements, sociétés, groupements, associations, quel que soit leur statut juridique, ayant bénéficié d'une subvention.

3/. L'article L 1611-4 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que :

« Toute association, œuvre ou entreprise ayant reçu une subvention PEUT ETRE SOUMISE AU CONTROLE DES DELEGUES DE LA COLLECTIVITE QUI L'A ACCORDEE. Tous groupements, associations, œuvres ou entreprises privées qui ont reçu dans l'année en cours une ou plusieurs subventions sont tenus de fournir à l'autorité qui a mandaté la subvention une copie certifiée de leurs budgets et de leurs comptes de l'exercice écoulé, ainsi que tous documents (compte rendu d'activité et d'assemblée générale) faisant connaître les résultats de leur activité ».

La Ville de Jeumont pourra donc procéder à un contrôle de la comptabilité des associations ou demander la production de pièces comptables, en vue de s'assurer du bon emploi de la subvention qu'elle aura attribué.

4/. (Décret du 30 juin 1934, article 1 ; décret loi du 2 mai 1938) : « Les subventions publiques non utilisées conformément aux objectifs définis à l'origine par les financeurs seront annulées et reversées à la collectivité donatrice ».

Tout refus de communication des documents sollicités par la collectivité entraîne le même type de sanction ».

Cadre réservé à la Municipalité

Ratio montant de la subvention municipale/ budget général :

Pourcentage d'évolution de la subvention municipale :

Subvention attribuée à l'association :

PIECES A JOINDRE OBLIGATOIREMENT AU DOSSIER :

- ⇒ Le dossier de demande de subvention dûment complété et signé par le représentant légal de l'association en produisant le pouvoir (procuration), le cas échéant.
- ⇒ Si les statuts ne sont pas déjà communiqué en mairie OU en cas de leur modification : une copie des statuts de l'association
- ⇒ La composition du Conseil d'Administration et du Bureau de l'association.
- ⇒ Un Relevé d'Identité Bancaire de l'association.
- ⇒ Le dernier compte-rendu d'assemblée générale.
- ⇒ Le bilan financier et le compte de résultat du dernier exercice clos approuvés par l'Assemblée Générale et signés par le président.
- ⇒ Le planning annuel de vos manifestations et la date de votre assemblée générale.

Dossier complet :

OUI

NON



JEUMONT ASSOCIATIONS

**DOSSIER À REMETTRE AVANT LE
Mardi 9 janvier 2024**

TÉLÉCHARGEZ LE DOSSIER SUR

WWW.MAIRIE-JEUMONT.FR



www.mairie-jeumont.fr

